



Bruxelles, le 15 janvier 2016
(OR. fr, en)

15450/15

CRS/CRP 46

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Objet: 2568e réunion du COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS
tenue à Bruxelles les 16 et 18 décembre 2015

SOMMAIRE

Page

1. Adoption de l'ordre du jour et des points I	9
--	---

Coreper 2^e partie

I

2. Affaire portée devant le Tribunal T-540/15 (Emilio De Capitani/Parlement européen)
3. Affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne C-458/15 (K.P.)
= Demande de décision préjudicielle
4. Affaire devant le Tribunal de l'Union européenne
= Affaire T-619/15 (Bureau d'achat de diamant Centrafrique (Badica) et Kardiam contre le Conseil de l'Union européenne)
5. Affaire devant le Tribunal de l'Union européenne
= Affaire T-285/15 (Syria Steel SA et Al Buroj Trading contre le Conseil de l'Union européenne)
6. Affaire devant le Tribunal de l'Union européenne
= Affaire T-558/15 (Iran Insurance Company contre le Conseil de l'Union européenne)
7. Affaire devant le Tribunal de l'Union européenne
= Affaire T-559/15 (Post Bank Iran contre le Conseil de l'Union européenne)
8. Proposition de règlement du Parlement européen sur les modalités détaillées de l'exercice du droit d'enquête du Parlement européen et abrogeant la décision 95/167/CE, Euratom, CECA, du Parlement européen, du Conseil et de la Commission
9. Nomination des membres du comité de surveillance de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)
10. Fonctionnement des instances préparatoires du Conseil dans le domaine de la JAI (suivi des propositions du trio de présidences relatives à l'organisation des instances préparatoires du Conseil)
11. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'application du mécanisme anti-contournement permettant la suspension temporaire des préférences tarifaires prévues dans l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part (première lecture)
12. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'application de la clause de sauvegarde et du mécanisme anti-contournement permettant la suspension temporaire des préférences tarifaires prévues dans l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part (première lecture)

13. Priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe en 2016-2017
14. Décision du Comité politique et de sécurité prorogeant le mandat du chef de la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN) (EUPOL Afghanistan/2/2015)
33. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil instaurant un mécanisme européen d'auto-certification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement, pour les importateurs responsables d'étain, de tantale, de tungstène, de leurs minerais et d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque (première lecture)
34. Amélioration de l'accès des Etats membres à certains documents classifiés relatifs au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI)
35. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux indices des prix à la consommation et abrogeant le règlement (CE) n° 2494/95 (première lecture)
36. Décision du Conseil modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

II

15.	Questions concernant le comité mixte	
–	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données (première lecture)	14
16.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) (première lecture)	
=	Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord	14
=	Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord	15
17.	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés ou poursuivis dans le cadre des procédures pénales (première lecture)	16
37.	Suivi de la session du Conseil (Affaires étrangères) du 14 décembre 2015	16
38.	Présentation de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil (Affaires étrangères) du 18 janvier 2016	16
39.	Suivi de la session du Conseil (Affaires générales) du 15 décembre 2015	16
40.	Présentation de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil (Affaires générales) du 18 janvier 2016	16
41.	Présentation de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil (Affaires économiques et financières) du 15 janvier 2016	17
42.	Suivi du Conseil européen des 17/18 décembre 2015	17

I

18. Réponses aux questions écrites posées au Conseil par des membres du Parlement européen
- a) E-009355/2015 posée par Gianluca Buonanno (ENF)
Renouer le dialogue et réduire la fracture avec Moscou
 - b) E-011013/2015 posée par Mireille D'Ornano (ENF)
La pêche en eaux profondes des espèces menacées
 - c) E-011052/2015 posée par Pablo Iglesias (GUE/NGL)
Conclusions du Conseil sur l'ancienne République yougoslave de Macédoine
 - d) E-012400/2015 posée par Renata Briano (S&D)
La pratique de prise de décision par consensus au sein de l'Eurogroupe et lors des sommets européens
 - e) E-012401/2015 posée par Renata Briano (S&D)
Procès-verbaux des réunions de l'Eurogroupe et des sommets européens
 - f) E-012650/2015 posée par Beatrix von Storch (ECR)
Utilisation temporaire de bâtiments inoccupés du PE à Strasbourg pour l'accueil d'urgence de réfugiés
 - g) E-013087/2015 posée par Judith Sargentini (Verts/ALE)
Conditions de vie inhumaines dans un camp de réfugiés croate
 - h) E-013567/2015 posée par Vilija Blinkevičiūtė (S&D)
Nécessité de prendre des mesures pour lutter contre diverses formes de discrimination dans l'UE
 - i) P-013785/2015 posée par Sergio Gutiérrez Prieto (S&D)
Absence de financement au titre de l'initiative NER 300 pour la période 2015-2020
 - j) P-013896/2015 posée par Anna Elżbieta Fotyga (ECR)
Application des sanctions décidées par le Conseil à l'encontre de particuliers
 - k) P-014082/2015 posée par Marine Le Pen (ENF)
Rencontre d'Angela Merkel avec le gouvernement turc
19. Réunions des groupes et comités tenues aux Pays Bas sous présidence néerlandaise (premier semestre 2016)
20. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 20.11.2015 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/98 relatif à la mise en œuvre des obligations internationales de l'Union, telles que visées à l'article 15, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1380/2013, conformément à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et à la Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest
21. (évent.) OMI – Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3^e session du Sous-comité des systèmes et de l'équipement du navire (SSE 3) de l'OMI, qui se tiendra à Londres du 14 au 18 mars 2016, en ce qui concerne le Recueil FSS – Détermination des dimensions des pompes et du réservoir sous pression pour les dispositifs automatiques d'extinction par eau diffusée

22. (évent.) OMI – Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3e session du Sous-comité des systèmes et de l'équipement du navire (SSE 3) de l'OMI, qui se tiendra à Londres du 14 au 18 mars 2016, en ce qui concerne un amendement relatif à un dispositif anti-écrasement lors du fonctionnement des portes étanches à l'eau
23. (évent.) OMI – Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 69e session Comité de la protection du milieu marin (MEPC 69) de l'OMI, qui se tiendra à Londres du 18 au 22 avril 2016, en ce qui concerne l'inscription au programme de travail d'un nouveau point concernant la révision des directives de 2015 sur les dispositifs d'épuration des gaz d'échappement

II

24. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'accessibilité des sites web d'organismes du secteur public (première lecture) (délibération législative) 18
25. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et de l'information dans l'Union (première lecture) (délibération législative) 18
26. Quatrième paquet ferroviaire (volet marché) (première lecture) (délibération législative)
- a) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2012/34/UE établissant un espace ferroviaire unique européen, en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer et la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire
- b) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1370/2007 en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer 18
27. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure et abrogeant la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil (première lecture) (délibération législative) 19
28. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites (première lecture) (délibération législative)
- Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue 19
- Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord 19
29. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien être des animaux, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, et modifiant les règlements (CE) n° 999/2001, (CE) n° 1829/2003, (CE) n° 1831/2003, (CE) n° 1/2005, (CE) n° 396/2005, (CE) n° 834/2007, (CE) n° 1099/2009, (CE) n° 1069/2009, (CE) n° 1107/2009, (UE) n° 1151/2012, (UE) n° [...] /2013 ainsi que les directives 98/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE, 2008/120/CE et 2009/128/CE (règlement sur les contrôles officiels) (première lecture) (délibération législative) 19
30. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'Union d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux (première lecture) (délibération législative)
- et
- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification des directives 89/608/CEE, 90/425/CEE et 91/496/CEE en ce qui concerne les références à la législation zootechnique (première lecture) (délibération législative)
- Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue 20
- Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord 20

31.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux (première lecture) (délibération législative)	
–	Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue	20
–	Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord	20
32.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un plan pluriannuel applicable aux stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et aux pêcheries exploitant ces stocks, modifiant le règlement (CE) n° 2187/2005 et abrogeant le règlement (CE) n° 1098/2007 (première lecture) (délibération législative)	
–	Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue	21
–	(évent.) Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord	21

1. Adoption de l'ordre du jour et des points "I"

doc. 15324/15 OJ/CRP1 45

15320/1/15 REV 1 OJ/CRP2 45 COMIX 695

+ CM 5069/15

L'ordre du jour provisoire est approuvé.

Le Comité approuve les points "I" tels que repris au sommaire du présent document et dont les détails se trouvent au(x) document(s) cités sous point 1. ci-dessus.

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la Commission:

21. (évent.) OMI – Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3e session du Sous-comité des systèmes et de l'équipement du navire (SSE 3) de l'OMI, qui se tiendra à Londres du 14 au 18 mars 2016, en ce qui concerne le Recueil FSS – Détermination des dimensions des pompes et du réservoir sous pression pour les dispositifs automatiques d'extinction par eau diffusée

– **Approbation**

15237/15 MAR 174 OMI 26

+ ADD 1

"The Commission considers that the "joint EU submission" to be submitted the 3rd session of the IMO Sub-Committee on Ship Systems and Equipment (SSE 3) concerning the Fire Safety Systems Code (FSS) – Sizing of pumps and pressure tank for automatic sprinkler systems, is covered by EU exclusive competence. Submission of proposals to the IMO on issues of EU competence is an act of external representation and should be made by the Commission on behalf of the EU to IMO and should therefore be sent to the IMO by the Commission.

In the view of the Commission, the procedural arguments against presenting submissions to the IMO by the Commission on behalf of the EU are not convincing as there is no evidence to suggest that the IMO would reject such a submission. If the IMO were to do so it would be against the general provisions the UN has made for EU representation and participation in its work (UN GA Res 65/276).

The Commission thus maintains its position that the Treaty rules on external representation of the Union should be applied and, consequently, to present the submission in question to the IMO by the European Commission on behalf of the European Union is the only legally correct way forward. In case of non-respect of the above rules, the Commission reserves all its rights in this regard."

* * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la Commission:

22. (évent.) OMI – Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 3e session du Sous-comité des systèmes et de l'équipement du navire (SSE 3) de l'OMI, qui se tiendra à Londres du 14 au 18 mars 2016, en ce qui concerne un amendement relatif à un dispositif anti-écrasement lors du fonctionnement des portes étanches à l'eau

– **Approbation**

15238/15 MAR 175 OMI 27

+ ADD 1

"The Commission considers that the "joint EU submission" to be submitted the 3rd session of the IMO Sub-Committee on Ship Systems and Equipment (SSE 3) concerning a proposal for the introduction of anti-crushing protection to watertight doors, is covered by EU exclusive competence. Submission of proposals to the IMO on issues of EU competence is an act of external representation and should be made by the Commission on behalf of the EU to IMO and should therefore be sent to the IMO by the Commission.

In the view of the Commission, the procedural arguments against presenting submissions to the IMO by the Commission on behalf of the EU are not convincing as there is no evidence to suggest that the IMO would reject such a submission. If the IMO were to do so it would be against the general provisions the UN has made for EU representation and participation in its work (UN GA Res 65/276).

The Commission thus maintains its position that the Treaty rules on external representation of the Union should be applied and, consequently, to present the submission in question to the IMO by the European Commission on behalf of the European Union is the only legally correct way forward. In case of non-respect of the above rules, the Commission reserves all its rights in this regard."

* * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la Commission:

23. (évent.) OMI – Projet de proposition de l'Union à présenter lors de la 69e session Comité de la protection du milieu marin (MEPC 69) de l'OMI, qui se tiendra à Londres du 18 au 22 avril 2016, en ce qui concerne l'inscription au programme de travail d'un nouveau point concernant la révision des directives de 2015 sur les dispositifs d'épuration des gaz d'échappement

– **Approbation**

15241/15 MAR 176 OMI 28 ENV 790

+ ADD 1

"The Commission considers that the "joint EU submission" to be submitted the 69th session of the IMO Marine Environment Protection Committee (MEPC 69) concerning a new work programme item in relation to a review of the 2015 Guidelines for Exhaust Gas Cleaning Systems, is covered by EU exclusive competence. Submission of proposals to the IMO on issues of EU competence is an act of external representation and should be made by the Commission on behalf of the EU to IMO and should therefore be sent to the IMO by the Commission.

In the view of the Commission, the procedural arguments against presenting submissions to the IMO by the Commission on behalf of the EU are not convincing as there is no evidence to suggest that the IMO would reject such a submission. If the IMO were to do so it would be against the general provisions the UN has made for EU representation and participation in its work (UN GA Res 65/276).

The Commission thus maintains its position that the Treaty rules on external representation of the Union should be applied and, consequently, to present the submission in question to the IMO by the European Commission on behalf of the European Union is the only legally correct way forward. In case of non-respect of the above rules, the Commission reserves all its rights in this regard."

* * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la délégation IT:

- 9. Nomination des membres du comité de surveillance de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)**
= **Procédure**
15297/15 GAF 56 PE-L 83

"In full respect of Regulation 1/1958, the concept of official languages of the Institutions of the European Union necessary for the performance of the duties does not constitute a precedent for other selection procedures in the future."

* * *

Des déclarations ont été faites sur le point suivant par les délégations EL et SE:

- 33. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil instaurant un mécanisme européen d'auto-certification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement, pour les importateurs responsables d'étain, de tantale, de tungstène, de leurs minerais et d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque (première lecture)**
= **Mandat de négociation avec le Parlement européen**
15355/15 COMER 160 WTO 286 RELEX 1053 UD 252 CODEC 1740

"Déclaration EL

Greece appreciates the effort of the Luxemburg Presidency to achieve a common position. Greece would have favored a clear commitment towards a binding approach in the regulation. But it is better to have a common position in this important dossier. We believe that the EU should aim for a mandatory system with due diligence obligations for importers of tin, tantalum and tungsten, their ores, and gold originating in conflict-affected and high-risk areas, under the condition that it does not impose unreasonable demands on SME's. Greece would like to ask the Dutch Presidency to seek agreement with the European Parliament towards that direction and to show flexibility where appropriate in order to achieve a result as much in line with the OECD guidelines as possible".

"Déclaration SE

Sweden would like to underline the need to stop armed groups and criminal networks to earn revenues from trade in conflict mineral and we can do that by the proposed EU regulation on setting up a Union system for supply chain due diligence self-certification of responsible importers of tin, tantalum and tungsten, their ores, and gold originating in conflict-affected and high-risk areas.

Sweden would like to see a mandatory system for importers to be embedded in the Proposal for a Regulation, in particular since an increasing number of the EU industry has already implemented systems for due diligence and certification in recent years. The EU thus needs to aim for a stricter but pragmatic regulation that does not impose unreasonable demands on small and medium-sized businesses.

Consequently Sweden cannot accept the proposed mandate."

* * *

Une déclaration a été faite sur le point suivant par la délégation FR:

34. Amélioration de l'accès des Etats membres à certains documents classifiés relatifs au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI)

= **L'établissement de salles de lecture dans les Etats membres**

14029/15 WTO 245 CSC 267

"La France donne son accord global aux modalités d'accès aux salles de lecture nationales présentées dans le document m.d. 349/15 REV 2 et sera en mesure de mettre en place la salle de lecture d'ici début 2016. Toutefois, elle réitère son souhait d'accéder dans les meilleurs délais, dans les salles de lecture mises en place dans les capitales nationales, à l'ensemble des documents de négociation, y compris aux offres américaines. Il s'agit d'une condition essentielle à l'analyse technique des multiples textes par les experts nationaux, qui prévaut d'ailleurs pour l'ensemble des négociations commerciales menées par l'UE. Cette démarche concourt à la bonne association des Etats membres aux négociations et au fait qu'ils puissent, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, assister la Commission dans la conduite des négociations."

15. Questions concernant le comité mixte

- **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données (première lecture)**

= **Informations communiquées par la Présidence**

15174/15 DATAPROTECT 234 JAI 988 DAPIX 239 FREMP 300 COMIX 680
CODEC 1701

15360/15 DATAPROTECT 239 JAI 1011 DAPIX 243 FREMP 304 COMIX 699
CODEC 1741

15361/15 DATAPROTECT 240 JAI 1012 DAPIX 244 FREMP 305 COMIX 700
CODEC 1742

Le Comité a confirmé les conclusions tirées par la présidence au terme des discussions au Comité mixte (doc. 15527/15).

16. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) (première lecture)

= **Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord**

15039/15 DATAPROTECT 229 JAI 976 MI 786 DIGIT 108 DAPIX 235 FREMP 295
COMIX 663 CODEC 1676

La Présidence a informé le Comité du résultat du dernier trilogue du 15 décembre 2015, lors duquel les négociateurs du Parlement européen et du Conseil ont trouvé un accord sur le texte du règlement (doc. 15039/15). La majorité des délégations a pu soutenir ce texte.

La délégation irlandaise a soulevé des préoccupations par rapport à l'article 79 paragraphe 3 (amendes administratives) et son application à des organismes de certification (article 39 bis) ainsi que l'incohérence entre l'article 79 paragraphe 3 et l'article 39 qui encourage la mise en place des mécanismes de certification. La délégation suédoise a exprimé un souci à l'égard de l'article 80 paragraphe 3. La Commission a regretté la suppression des considérations 136-139 car elle considère que le règlement constitue un 'développement des dispositions de l'acquis Schengen'. Les délégations tchèque et autrichienne ont présenté des réserves d'examen sur le texte.

= **Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord**

15321/15 DATAPROTECT 237 JAI 1007 MI 797 DIGIT 113 DAPIX 240 FREMP 301
COMIX 696 CODEC 1732

15323/15 DATAPROTECT 238 JAI 1008 MI 798 DIGIT 114 DAPIX 241 FREMP 302
COMIX 697 CODEC 1734

Le Comité a confirmé le texte de compromis final qui résulte des trilogues sur le règlement général sur la protection des données. Ce texte se trouve en annexe du document 15321/15. La délégation autrichienne n'a pas été en mesure de soutenir le texte de compromis. Les délégations autrichienne et tchèque feront des déclarations lors de l'adoption de la position du Conseil en première lecture.

La délégation autrichienne a demandé d'inclure la déclaration suivante au compte-rendu sommaire du Comité:

"Austria would like to thank the Luxembourg Presidency for its exceptionally professional and prudent handling of the negotiations during the trilogue.

Austria has always tried to contribute to a Regulation that respects the fundamental rights but also takes into account business interests so that the result also is workable in practice.

For many problems a suitable solution was found. Unfortunately in our point of view some important issues remain unresolved.

Among others, the final compromise text fails to provide a consistent approach regarding the interplay between the principle of purpose limitation as set out in Article 5 para 1 subpara b in conjunction with the requirement of a legal basis according to Article 6 para 1, on the one hand, and the "compatibility test" according to Article 6 para 3a on the other hand. Thus, the practical operability of Article 5 and 6 in its entirety is doubtful.

Apart from this, Austria still holds the view that imposing the burden of proof on the data subject as foreseen in Article 6 para 1 subpara f is contradictory both to the protection purpose of the Regulation and to that of Article 8 CFR.

In its Note to the 3396th Council (DS 1384/15) Austria mentioned other main issues which needed to be resolved. In order to avoid repetition Austria refers to points 2 to 7 and 10 of this note which still remain valid.

So all in all Austria regrets not being in the position to endorse the final compromise text as proposed."

- 17. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés ou poursuivis dans le cadre des procédures pénales (première lecture)**
= **Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord**
15272/15 DROIPEN 168 COPEN 352 CODEC 1719

Le Comité a confirmé le texte du compromis final tel qu'il a été convenu entre les négociateurs lors du neuvième trilogue le 15 Décembre 2015 et repris à l'annexe du document 15272/15. Si la Pologne a levé sa réserve sur l'article 6 (8) (b), la Roumanie a maintenu ses réserves sur les articles 2 (3) et 9 (1). Le président a conclu que, dans ces conditions, la lettre d'acceptation serait envoyée au Parlement européen en vue de finaliser les négociations et d'adopter le projet de directive en première lecture.

- 37. Suivi de la session du Conseil (Affaires étrangères) du 14 décembre 2015**

The Committee took note of the key outcomes of the Council meeting (Foreign Affairs) on 14 December 2015. Items discussed included Eastern Partners, Counter-terrorism, Libya, and Iraq.

- 38. Présentation de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil (Affaires étrangères) du 18 janvier 2016**

The Committee took note of the presentation by the European External Action Service of the preparation of the Council meeting (Foreign Affairs) on 18 January 2016. Discussion items will include Middle East Peace Process, Syria, Ukraine.
Council conclusions are foreseen on the Middle East Peace Process.

- 39. Suivi de la session du Conseil (Affaires générales) du 15 décembre 2015**

The Committee took note of the main outcomes of the Council session.

- 40. Présentation de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil (Affaires générales) du 18 janvier 2016**

The incoming Netherlands Presidency presented the main discussion topics foreseen at this stage, in particular the priorities of the Netherlands Presidency and the annotated draft agenda for the European Council of 18-19 February 2016.

**41. Présentation de l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil
(Affaires économiques et financières) du 15 janvier 2016**

Le Comité a marqué son accord sur l'ordre du jour provisoire de la session du Conseil susvisée.

42. Suivi du Conseil européen des 17/18 décembre 2015

The Committee took note of the orientations set out in the European Council conclusions and had an exchange of views on the steps required for their implementation.

The Commission made the following statements:

"Commission Statement on the Refugee facility for Turkey

The Commission commits to make appropriate proposals at the latest at the moment of presentation of the DB2017 in order to ensure a contribution to the Refugee Facility for Turkey of 1 BN€ from the EU Budget over 2016 and 2017. The Commission shall adjust its Decision accordingly.

The Commission confirms that it will make use of the sources identified in the 2016 budget to cater for the financing of the initial set of actions to be implemented under the Facility."

* * *

"Commission statement on the treatment of the contribution from Greece to the Refugee Facility for Turkey

The Commission will consider the contribution of Greece to the Refugee Facility for Turkey as fiscal neutral in the future assessment of the Greek deficit in the context of the Greek Adjustment Programme."

Coreper 1^e partie

II

24. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'accessibilité des sites web d'organismes du secteur public (première lecture) (délibération législative)

– **Préparation du trilogue**

15127/15 TELECOM 231 CONSOM 218 MI 789 CODEC 1687

The Committee granted to the Presidency a mandate, as set out in 15127/1/15 REV 1 with the changes to Article 2(8) as proposed by the Presidency in its room document.

UK and EL could not support the mandate due to their concerns over the lack of legal certainty.

25. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et de l'information dans l'Union (première lecture) (délibération législative)

– **Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord**

15229/15 TELECOM 232 DATAPROTECT 235 CYBER 127 MI 795 CSC 311
CODEC 1707

The Committee approved the final compromise text as set out in 15229/2/15 REV 2.

26. Quatrième paquet ferroviaire (volet marché) (première lecture) (délibération législative)

a) **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2012/34/UE établissant un espace ferroviaire unique européen, en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer et la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire**

b) **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n°1370/2007 en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer**

– **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**

Le Comité a pris note des informations fournies par la Présidence sur les résultats des trilogues sur le volet marché du quatrième paquet ferroviaire, qui ont eu lieu le 15 décembre 2015 à Strasbourg.

- 27. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure et abrogeant la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil (première lecture) (délibération législative)**
- **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**

Le Comité a pris note des informations fournies par la Présidence sur les résultats du trilogue sur les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure, qui a eu lieu le 17 décembre 2015 à Strasbourg.

- 28. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites (première lecture) (délibération législative)**
- **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**
 - **Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord**

The Committee took note of the trilogue results and approved the compromise text as annexed to the note 15382/1/15 REV 1.

- 29. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien être des animaux, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, et modifiant les règlements (CE) n° 999/2001, (CE) n° 1829/2003, (CE) n° 1831/2003, (CE) n° 1/2005, (CE) n° 396/2005, (CE) n° 834/2007, (CE) n° 1099/2009, (CE) n° 1069/2009, (CE) n° 1107/2009, (UE) n° 1151/2012, (UE) n° [...] /2013 ainsi que les directives 98/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE, 2008/120/CE et 2009/128/CE (règlement sur les contrôles officiels) (première lecture) (délibération législative)**
- **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**

Le Comité a pris note des informations communiquées par le Président sur les résultats du troisième trilogue.

Si les discussions ont bien avancé pour les Articles du bloc 1 (Articles 1 à 41 à l'exception des articles 15 à 24 qui relèvent du bloc 2), elles démarrent juste pour les Articles du bloc 2.

Le Président a enfin indiqué que le Parlement européen avait accepté d'aborder la question du financement des contrôles officiels lors du prochain trilogue prévu pour fin janvier 2016.

30. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'Union d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux (première lecture) (délibération législative)

et

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification des directives 89/608/CEE, 90/425/CEE et 91/496/CEE en ce qui concerne les références à la législation zootechnique (première lecture) (délibération législative)

– **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**

– **Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord**

15139/15 AGRI 655 VETER 110 AGRILEG 243 ANIMAUX 64 CODEC 1693
+ ADD 1

Le Comité a pris note des informations de la Présidence au sujet des résultats du troisième trilogue sur le dossier zootechnique et confirmé, à la majorité qualifiée, un soutien sur le compromis global trouvé à cette occasion tel que repris au document 15139/15 ADD 1.

Le représentant de la Commission a également indiqué son soutien au paquet de compromis final entre les co-législateurs.

Le Comité a autorisé la Présidence à envoyer une lettre au Président de la Commission Agriculture du Parlement européen pour confirmer cet accord en première lecture.

31. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux (première lecture) (délibération législative)

– **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**

– **Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord**

15142/15 AGRI 657 AGRILEG 245 PHYTOSAN 60 CODEC 1695
+ ADD 1

15143/15 AGRI 658 AGRILEG 246 PHYTOSAN 61 CODEC 1696

Le Comité a apporté son soutien à la majorité qualifiée, au paquet de compromis final trouvé avec le Parlement européen lors du septième trilogue et repris au document 15142/1/15 REV1 + ADD1, en vue d'un accord en deuxième lecture pré-négocié.

Le représentant de la Commission a également indiqué son soutien au paquet de compromis final entre les co-législateurs.

En réponse aux préoccupations exprimées par plusieurs délégations sur le système de transit (Article 45), le représentant de la Commission a confirmé que les opérateurs devraient simplement préciser, dans le document d'entrée commun, que le marchandise est en transit. Il a par ailleurs indiqué que le document des services de la Commission sur ce point serait révisé pour rendre cette information plus claire.

32. **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un plan pluriannuel applicable aux stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et aux pêcheries exploitant ces stocks, modifiant le règlement (CE) n° 2187/2005 et abrogeant le règlement (CE) n° 1098/2007 (première lecture) (délibération législative)**
- **Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue**
 - **(évent.) Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord**

The Presidency informed the Committee about the outcome of the sixth trilogue, held the day before. Although this trilogue did not resolve all issues, it developed in a dynamic and frank atmosphere, allowing the positions to further converge. In particular, as regards Article 5, the European Parliament was open to consider the wording "appropriate remedial measures" in case that the biomass falls below a safeguard value. As regards Article 4, the EP was open to consider replacing the aim for the "lowest" fishing mortality value within the available range by a formulation that reflects the various considerations that lead to the choice of a certain value. As regards the reference values for the fishing mortality, the EP requests that a choice be made between nominal values and reference values; it is open to identifying nominal values, provided they can be changed in a simple way, for instance through delegated act. The most problematic point resulting from the meeting is the European Parliament's request that the use of the full fishing mortality range be put under strict conditions and be limited in time, suggesting that the point value "Fmsy" should become the highest allowable value from 2020. It appeared that the rapporteur had received a very tight mandate from his shadows on this point.

Delegations congratulated the Presidency for the progress made on this file, which allowed narrowing down the open issues. ES recalled its three points of principal concern, namely to maintain the flexibility to moving towards MSY by 2020, to allow the use of the full range of fishing mortality, and to mention Member States emergency measures next to Commission emergency measures in case the stock biomass contracts below minimum levels.

The Presidency concluded that the Committee had been debriefed on the trilogue.